



MRC de La Matapédia

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance tenue le 14 décembre 2016, le conseil de la MRC de La Matapédia a procédé à l'adoption du règlement no 2016-17 visant l'abrogation des règlements relatifs à des ententes en matière d'inspection municipale intervenues entre la MRC et les municipalités clientes.

De nouvelles ententes visant la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC ont été convenues par résolutions avec 14 municipalités locales afin de maintenir les services d'inspection et d'y inclure un code de procédure relatif aux infractions ainsi que des règles d'éthiques.

Ledit règlement est disponible pour consultation aux bureaux de la MRC de la Matapédia, situés au 123, rue Desbiens, local 501 à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À AMQUI, CE 21^E JOUR DE DÉCEMBRE 2016.

Joël Tremblay, secrétaire adjoint